

**Cahiers d'études**  
pénitentiaires et criminologiques

# Représentation des Français sur la prison

Lise Simon, chargée d'études à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (politiste)  
Luc Warde, chargé d'études à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (économiste)

*Si 96 % des Français se prononcent contre la suppression de la prison, une grande majorité se représente des conditions de détention difficiles, marquées par la surpopulation, la promiscuité et le manque d'intimité. La prison est aussi vue comme un lieu dangereux où s'exerce la violence des personnes détenues. Les personnels de surveillance bénéficient quant à eux d'une large considération de la part des Français. La gestion de l'institution n'est pas tellement remise en*

*cause, bien qu'une légère défiance s'exprime chez les plus jeunes. Les représentations de la prison diffèrent aussi selon le niveau de diplôme, celui-ci allant de pair avec de meilleures connaissances sur la prison et moins de volonté de durcir les peines. Le développement de peines alternatives fait quant à lui quasi-unanimité : il est perçu comme nécessaire par 87 % des Français. Se dégage également un consensus autour d'une évolution de l'échelle des peines.*

Ce cahier est consacré à l'étude des représentations des Français sur la prison. Il cherche à mettre au jour les « formes de savoir naïf » (S. Moscovici, 1961) construits autour d'une institution qui peut apparaître opaque depuis l'extérieur. L'institution pénitentiaire fait ainsi l'objet de nombreuses prénotions et fantasmes : analyser ces dernières permet de mieux comprendre comment les Français perçoivent les politiques publiques qui touchent au domaine carcéral. D'autant plus que leurs représentations ont pu évoluer depuis les précédentes enquêtes sur le sujet dont la première a été initiée par le Genepi en 1995. En effet, avec la publication du rapport parlementaire « Les conditions de détention

dans les établissements pénitentiaires » (Hyst et Cabanel, 2000), les difficultés des établissements pénitentiaires apparaissent davantage sur la scène publique et notamment à travers la problématique de la surpopulation. Depuis, la prison fait régulièrement l'objet d'attentions, jusqu'aux récents mouvements de grève des personnels. Il s'agit toutefois de ne pas penser les représentations comme formant une unique « opinion publique » (P. Bourdieu, 1981) mais d'appréhender les représentations comme des savoirs qui « dépasse[n]t l'individu moyen » (E. Durkheim, 1912) et peuvent ainsi être structurées différemment selon les caractéristiques socio-démographiques.

## Méthodologie

L'enquête de 2018 sur les représentations des Français de la prison est la 4<sup>ème</sup> édition d'une étude initialement lancée par le Genepi en 1995, en partenariat avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire<sup>1</sup>. Elle a été entièrement reprise par le bureau des statistiques et des études de la DAP en 2007, en partenariat avec la sous direction des statistiques et des études du ministère de la Justice. Elle repose sur un questionnaire visant les personnes majeures résidant en France métropolitaine, administré aléatoirement par téléphone<sup>2</sup> durant le mois de mai et juin 2018 après une première phase de test. Il a été conduit par l'institut de sondage Ipsos auprès de 3002 personnes. Les thématiques abordées dans le questionnaire portent sur les représentations qu'ont les Français des personnes en prison (personnes détenues et personnels de surveillance), des conditions de vie en prison, mais aussi de la justice pénale et des évolutions souhaitées.

### A. Des représentations sur les personnes présentes en milieu carcéral loin d'être caricaturales

Il s'agit dans cette partie d'interroger comment sont perçues les personnes en détention : les personnes détenues et les personnels de surveillance<sup>3</sup>.

#### 1. Une représentation assez réaliste des caractéristiques socio-démographiques des personnes détenues

Les Français se représentent une population détenue jeune, principalement masculine, avec une part importante de personnes étrangères et sans emploi. Ils évoquent avant tout des personnes détenues pour des infractions relatives aux biens et aux stupéfiants.

Les personnes interrogées se représentent assez justement une population détenue jeune. Pour 70% des personnes interrogées, la majorité des détenus a moins de 30 ans. C'est le cas pour 43% des détenus au 1<sup>er</sup> octobre 2018<sup>4</sup>. Les femmes sont aussi vues à juste titre comme minoritaires en détention. La part des femmes écrouées, 4% au 1<sup>er</sup> octobre 2018<sup>5</sup>, reste toutefois surestimée. Une grande majorité des répondants pensent en effet qu'il y a moins d'un tiers de femmes en détention mais seulement 2% pensent qu'elles représentent moins de 5% des personnes détenues. Un effet de genre est aussi à noter puisque les femmes ont tendance à percevoir une part plus élevée de femmes en détention que les hommes.

Les Français surestiment la part des étrangers dans leur population et ceci d'autant plus que leur niveau d'études est faible<sup>6</sup>. Cette tendance se retrouve aussi quand il s'agit de se représenter les personnes détenues, où la part de personnes de nationalité étrangère est de 23% au 1<sup>er</sup> octobre 2018. En effet, parmi les personnes interrogées, 60 % considèrent que plus d'un cinquième des personnes détenues sont de nationalité étrangère et 20% vont jusqu'à dire qu'elles représentent plus de la moitié des personnes détenues. Les personnes qui ont un moindre niveau de diplôme surestiment d'autant plus la proportion de personnes étrangères en prison : les personnes qui n'ont pas de baccalauréat (29%) sont deux fois plus nombreuses que les personnes diplômées d'au moins un BAC+3 (14%) à penser qu'il y a une majorité d'étrangers dans les prisons françaises.

Pour les personnes interrogées, la population carcérale est composée en majorité de personnes détenues sans emploi avant leur incarcération. C'est en effet ce que pensent 66% des répondants. Ces derniers sont un peu plus divisés, notamment en fonction de leur âge, concernant le niveau de diplôme à attribuer aux personnes détenues. Alors que 29% des 18-24 ans se représentent la majorité des détenus comme sans diplôme, c'est le cas de 64 % des 60 ans et plus [Voir Figure 1].

1 GENEPI, DAP, « À l'ombre du savoir. Connaissances et représentations des Français sur la prison », Travaux et Documents n°52, 1997 ; A. OUSS, A.M. FALCONI et A. KENSEY, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, 2007 ; Z. BELMOKHTAR et A. BENZAKRI, « Les Français et la prison », *Infostat Justice*, 2013

2 Le questionnaire a été administré selon la méthode CATI (Computer Assisted Telephone Interview), qui permet un bon contrôle du processus de réponse tout en limitant les effets de « désirabilité sociale ». Il est toutefois difficile d'atteindre les populations moins joignables par téléphone et les conditions d'interrogations peuvent engendrer des réponses rapides voire bâclées.

3 Dans une première version du questionnaire, des questions portaient sur les représentations des métiers des SPIP. Une première difficulté a été de trouver le vocabulaire permettant aux personnes interrogées, sans forcément qu'elles connaissent le nom exact de ces métiers, de comprendre à quoi il faisait référence. Durant la phase de test du questionnaire, il s'est avéré que ces questions avaient malgré tout de trop importants taux de non réponse pour être pertinents.

4 Ministère de la justice, DAP, SDME, Me5 - Statistiques trimestrielles des personnes écrouées et détenues produites à partir de l'Infocentre pénitentiaire, 01/10/2018

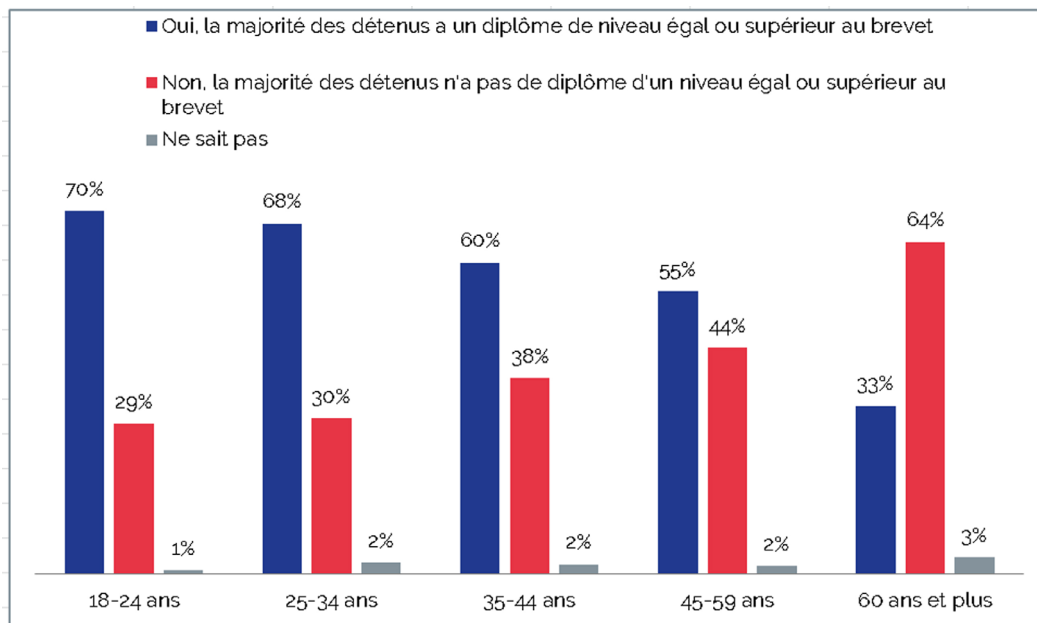
5 Ministère de la justice, DAP, SDME, Me5 - Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France 01/10/2018

6 A. GRIGORIEFF, C. ROTH et D. UBFAL, *Does information change attitudes towards immigrants ? Evidence from survey experiments*, 2016

Figure 1 :

« Selon vous, au moment de leur incarcération la majorité des détenus a-t-elle un diplôme de niveau égal ou supérieur au brevet des collèges ? »

Réponses en fonction de l'âge (n=3002)



## 2. Des personnes détenues qui inspirent la crainte

Même si elles sont loin de répondre que les prisons n'hébergent que des auteurs d'homicide volontaire, les personnes interrogées éprouvent une certaine crainte à l'égard de la population détenue.

En interrogeant les Français sur les craintes qu'ils auraient à être incarcérés, les « violences physiques ou psychologiques des codétenus, l'insécurité, le racket » reviennent dans 30 % des réponses données. C'est d'ailleurs la réponse la plus donnée. Avant même la condition de personne détenue et la privation de liberté, c'est le fait de côtoyer d'autres personnes détenues qui constitue la plus grande crainte de la prison pour les personnes interrogées [Voir Encadré Les représentations de l'expérience carcérale].

Cette crainte aurait pu provenir d'une vision faussée des motifs d'incarcération. Or, le vol revient dans plus de la moitié des réponses données à la question sur le premier motif d'incarcération les trafics de stupéfiants. Ce qui relève des atteintes à la personne (agressions, violences, meurtres, etc) est beaucoup moins cité [Voir Figure 2]. La crainte du détenu existe donc chez les personnes interrogées indépendamment du fait qu'elles sont conscientes que les prisons hébergent avant tout des personnes qui ont commis des actes de délinquance dépourvus de violences physiques.

On peut y voir ici la force de la représentation d'une « délinquance multiforme » : une personne qui a commis un type de déviance se voit attribuer le potentiel d'en commettre d'autres types<sup>7</sup>.

Figure 2 :

« D'après vous, quel est le motif d'incarcération le plus fréquent en France ? »

Part des mots (hors mots de liaison) les plus fréquemment cités parmi les 10 premiers (n=3002)

Mots	Part (%)
Vols	54%
Trafic de stupéfiants	19%
Agressions	8%
Violences	8%
Petits délits	2%
Stupéfiants	2%
Meurtres	2%
Viol	2%
Délinquance	2%
Cambriolage	2%

7 E. D. WIDMER, N. LANGUIN, L. PATTARONI, J. KELLERHALS et C.N. ROBERT, « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et Société*, 2004/2 (Vol. 28), p. 141 à 157

### 3. De la considération et peu de défiance pour les personnels de surveillance

Après avoir étudié les représentations qu'ont les Français des personnes détenues, il importe de se pencher sur la façon dont ils se représentent les personnels de surveillance. Bien que le métier de surveillant soit parfois méconnu dans ses réalités quotidiennes, les perceptions qu'en ont les personnes interrogées sont très homogènes : vu comme un métier aux conditions de travail difficiles, il inspire beaucoup de considération.

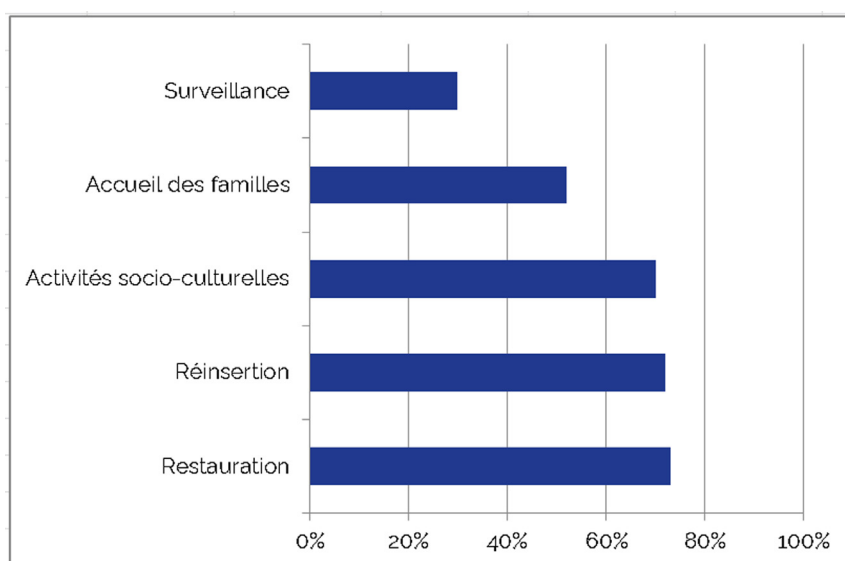
Les personnes interrogées sont partagées quant aux possibilités respectives des femmes et des hommes de travailler en détention. Elles sont 57 % à penser à juste titre que les femmes surveillantes peuvent travailler dans les quartiers pour hommes et 51 % à penser à tort que les hommes surveillants peuvent travailler dans les quartiers pour femmes. Les plus jeunes sont d'autant plus

nombreux à penser que le sexe des surveillants n'est pas un critère déterminant pour leur lieu d'affectation.

Pour le reste, les questions concernant le métier de surveillant attirent les réponses les plus unanimes. Interrogés sur les craintes qu'ils auraient à être incarcérés, les Français ne citent les surveillants qu'à 2% comme objet de ces craintes. L'image du surveillant armé lorsqu'il est en contact avec les détenus n'est d'ailleurs présente que chez 20 % des enquêtés<sup>8</sup>.

Pour 9 personnes interrogées sur 10, le métier de surveillant est un métier de relation humaine, d'ordre et de sécurité, qu'elles ne souhaitent pas voir privatisé. La surveillance des détenus est d'ailleurs la seule mission que plus de la moitié des Français ne voudraient pas voir confiée au secteur privé [Voir Figure 3]. On y voit un certain attachement à cette profession comme relevant du service public.

Figure 3 :  
« D'accord ou pas d'accord que la mission soit confiée au secteur privée ? »  
Proportion de réponses positives (n=3003)



Pour autant, seulement 9% des enquêtés disent qu'ils aimeraient effectuer ce travail. En plus d'être vu comme dangereux (à 95%), ce dernier souffre selon 93% des personnes interrogées d'un manque de reconnaissance et de trop faibles effectifs.

Même si les caractéristiques sociodémographiques attribuées aux personnes détenues varient légèrement selon l'âge et le niveau de diplôme des personnes interrogées, l'idée selon laquelle les personnes détenues

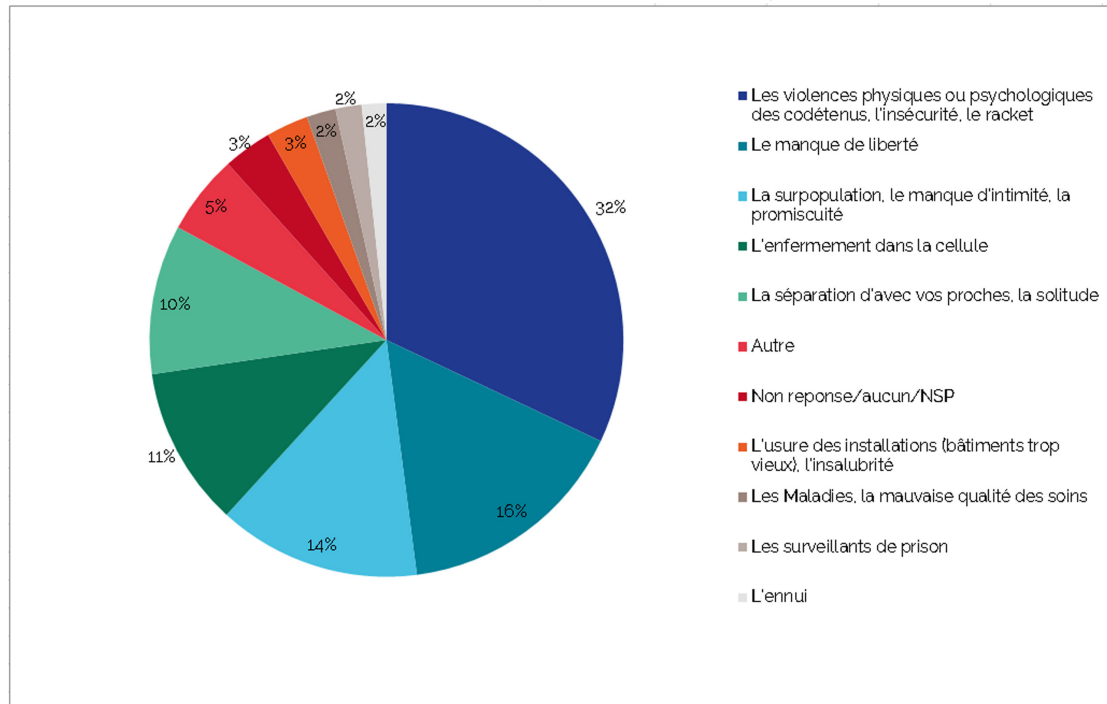
ont des caractéristiques sociales spécifiques par rapport à l'ensemble de la population française est largement répandue. Tout aussi répandue est l'image d'un métier important, pluriel et difficile pour les surveillants de prison. Les représentations des personnels de surveillance s'éloignent ainsi des stéréotypes du « maton ». Celles concernant les personnes détenues sont tout aussi détachées de représentations caricaturales.

<sup>8</sup> Les surveillants pénitentiaires ne sont pas armés dans les locaux de détention. Ils peuvent porter une arme à l'intérieur des enceintes pénitentiaires s'ils sont dans les miradors ou en cours de transfèrement.

## Les représentations de l'expérience carcérale

Une des questions portait sur les craintes relatives à une éventuelle incarcération. Cette question était ouverte et pouvait recueillir plusieurs réponses. Un recodage était fait en direct par l'enquêteur dans des catégories de réponses préalablement conçues.

Figure 4 :  
Part des catégories de réponses parmi l'ensemble des réponses à la question ouverte :  
« Si vous deviez être incarcéré(e), que craindriez-vous le plus ? » (n=3003)



La catégorie « autre » est particulièrement intéressante ici car elle intègre les réponses données par les personnes interrogées qui ne rentrent pas dans les catégories préconstruites. Autrement dit, elle donne à voir les représentations les moins attendues de la prison. Les trois verbatims ci-dessous tirés directement du détail des réponses décrivent assez bien la variété de ces représentations.

« *Changer mon état d'esprit sous l'influence des autres détenus* ». Apparaît ici l'idée d'une prison qui peut enclencher chez les personnes des comportements mauvais pour eux-mêmes. Dans le même registre, la dépression, l'accoutumance à la prison, ont pu être évoqués.

« *D'être oublié par la justice si le procès durait trop longtemps* ». La justice pénale est vue comme impliquant un temps long et comme pouvant faire l'objet de dysfonctionnements. D'autres personnes ont pu évoquer la crainte de l'erreur judiciaire.

« *La sortie : socialement on est mort la vie est finie* ». Plusieurs réponses concernent ainsi l'impact de la prison sur la vie après la libération. Difficultés de réinsertion, stigmates et rejet de la famille ont ainsi été évoqués.

## B. Des conditions de détention perçues comme difficiles

Les représentations des conditions de détention regroupent la façon dont les personnes interrogées se représentent les biens auxquels ont accès les personnes détenues, dont ils perçoivent l'occupation des cellules ou encore dont ils envisagent les droits des personnes détenues.

### 1. Une représentation parcellaire de l'accès aux biens en détention

Les personnes interrogées savent qu'il existe des biens gratuits et des biens payants en prison. Ils ont toutefois tendance à surestimer le champ des biens gratuits et à sous-estimer celui des biens payants.

Selon les enquêtés, les biens que l'on pourrait considérer de première nécessité ne sont pas payants en prison. La gratuité des repas et du papier toilette rallient en effet une large majorité de répondants. Ils sont 88 % à penser, à raison, que les repas sont gratuits. Pour le papier toilette, dont les modalités de distribution varient selon les établissements, ils sont 82 % à penser que les détenus y ont accès gratuitement.

S'agissant des autres équipements (télévision - plaque de cuisson - téléphone fixe), les personnes interrogées sont plus divisées et 70 % d'entre elles estiment gratuit au moins un de ces équipements alors qu'ils sont tous payants en prison. La gratuité du téléphone fixe est particulièrement surestimée : plus de 40 % des personnes interrogées pensent que les détenus y ont accès sans payer. C'est le cas pour 36 % d'entre eux concernant la plaque chauffante et de 32 % pour la télévision.

### 2. Des représentations marquées par la surpopulation et le manque d'intimité

Les personnes interrogées se représentent des conditions de détention très marquées par la surpopulation et le manque d'intimité.

La grande majorité des Français se représentent en effet des prisons sur-occupées. Pour 87 % d'entre eux, la plupart des prisons françaises accueillent plus de personnes détenues qu'elles n'ont de places et 33 % pensent que c'est le cas pour toutes les prisons. La surpopulation est d'ailleurs le premier sujet concernant les prisons françaises cité comme le plus marquant [Voir figure 5].

Figure 5 :

« Récemment, y a-t-il un sujet ou une information concernant les prisons françaises qui vous a marqué ?  
Si oui, lequel ? »

Part des mots (hors mots de liaison) les plus fréquemment cités parmi les 10 premiers (n=3002)

Mots	Part (%)
Surpopulation	34%
Cellules	12%
Conditions	12%
Places	9%
Personnel	9%
Portables	5%
Violences	5%
Agressions	5%
Grève	4%
Radicalisation	4%

Le manque d'intimité du fait de la surpopulation est aussi la troisième crainte de l'incarcération la plus donnée [Voir Encadré *Les représentations de l'expérience carcérale*]. L'idée d'un lieu sans intimité est d'ailleurs partagée par les deux tiers des personnes interrogées qui se représentent par exemple des toilettes rarement, voire jamais cloisonnées à l'intérieur des cellules.

### 3. Une vision faussée des droits des détenus

Si les Français interrogés sont conscients du droit des personnes détenues à pratiquer leur religion et à accéder à l'assurance maladie, ils ont pour le reste une vision assez déformée des droits en détention.

Une très large majorité de personnes pense à raison que les personnes détenues ont le droit de pratiquer leur religion (93 %) et ont accès à l'assurance maladie (81%). Dans les mêmes proportions, les personnes interrogées sont bien au fait que les personnes détenues n'ont pas le droit de posséder un téléphone portable (86 %).

Les personnes détenues ont d'autres droits, peu reconnus par les personnes interrogées. Alors que la majorité des personnes détenues a le droit de vote (seuls 430 détenus sont déchus de leurs droits civiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>9</sup>), seulement moins de la moitié (37 %) des personnes interrogées pensent que les personnes détenues conservent le droit de vote. Dans une moindre mesure, si les personnes en détention depuis moins de 2 mois peuvent toucher le RSA, un tiers (31 %) des

personnes interrogées pense que les personnes détenues ont le droit au RSA.

Au contraire, les personnes interrogées peuvent se représenter certains droits en détention auxquels

les détenus n'ont pourtant pas accès. En détention, il n'existe ni le droit d'association entre détenus ni le droit d'accès à internet. Néanmoins, près de la moitié (39 %) des personnes interrogées pensent que les personnes détenues ont ces droits.

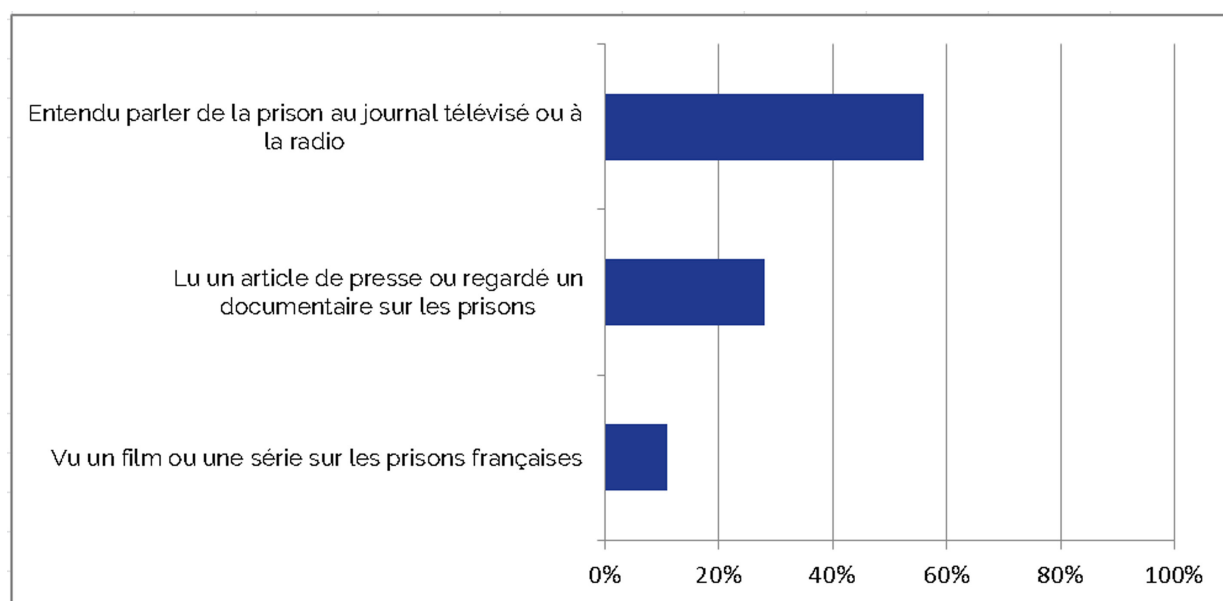
## Le rapport aux médias sur la prison

La proportion de personnes interrogées déclarant avoir été confrontées à un support de diffusion sur la prison n'est pas négligeable : 66% d'entre elles déclarent avoir soit lu un article, vu un film/une série ou entendu la radio sur le sujet récemment. Parmi ces différentes productions audio-visuelles, ce sont celles relatives à l'information, comme la télévision ou la radio, qui atteignent le plus de monde.

Sans pouvoir établir clairement les sources des représentations sur la prison, l'enquête semble toutefois témoigner de leur façonnement par les médias. Ainsi le phénomène de surpopulation, sur lequel de nombreux médias se focalisent dans leurs sujets sur la prison, ou encore les difficultés du métier de surveillant, qui font échos aux grèves de 2018 largement médiatisées, sont aussi prégnants dans les représentations des Français de la prison.

Figure 6 :

« Au cours des deux derniers mois, avez-vous... » (n=3003)



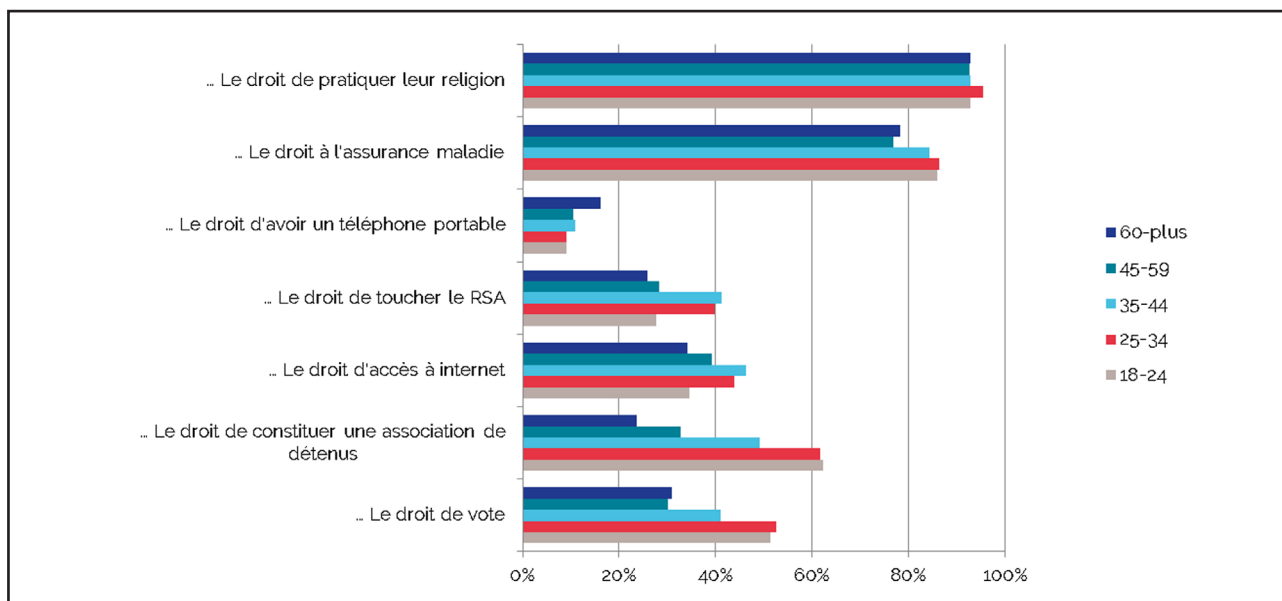
### 4. Plus de méfiance des jeunes vis-à-vis de l'institution

Si les plus âgés se représentent des conditions de détention plus difficiles notamment en termes de droits des personnes détenues, ils imaginent moins de difficultés relevant de la gestion des prisons.

Plus les personnes sont âgées, plus elles perçoivent des conditions de détention comme difficiles. En effet, les catégories d'âge les plus avancées décrivent de façon

générale moins de droits pour les personnes détenues (Voir Figure 7). En effet, à part pour le droit au téléphone portable, les plus de 60 ans sont toujours moins nombreux que les autres catégories d'âge à considérer l'existence de droits pour les personnes détenues. Elles dressent aussi un constat plus grave concernant la surpopulation : pour 34 % des plus de 60 ans les prisons sont toutes sur-occupées contre 16 % selon les moins de 25 ans.

Figure 7 :  
« D'après la loi, les détenus dans les prisons françaises ont-ils... ? »  
Proportion de réponses positives par catégorie d'âge (n=3003)



Néanmoins, l'avancée en âge semble aller de pair avec une moindre perception des difficultés liées à l'administration de la prison. Les catégories d'âge les plus jeunes décrivent ainsi une institution plus discriminante. Un tiers des moins de 25 ans envisage l'administration pénitentiaire comme discriminante envers les personnes détenues et selon tous les critères cités : leur milieu social, leur nationalité, leur orientation sexuelle, leur religion et leur sexe. C'est le cas de seulement 12 % des 60 ans et plus. La façon dont l'administration pénitentiaire exécute ses missions constitue alors davantage un objet de crainte pour les plus jeunes. Les moins de 25 ans sont toujours au moins deux fois plus nombreux à citer des éléments relevant de l'institution (l'usure des installations – la mauvaise qualité des soins – les surveillants de prison) quand ils évoquent leurs craintes de l'incarcération.

Si les personnes interrogées imaginent un accès facilité aux biens matériels pour les personnes détenues, elles se représentent des prisons marquées par la promiscuité et largement surpeuplées. Il n'y a pas de tendance aussi nette concernant les représentations des droits des personnes détenues. Celles-ci varient selon l'âge des personnes interrogées, caractéristique qui semble distinguer les rapports à l'institution pénitentiaire qu'entretiennent les plus jeunes et les plus âgés. En vieillissant, la probabilité d'être confronté à la prison augmente et les opinions politiques évoluent. Il existe aussi sans doute des différences de représentations entre les générations compte tenu de l'évolution de la situation des prisons ou encore de l'augmentation du niveau de diplôme de la population française.

## C. Entre volonté de durcissement des peines et développement de peines alternatives à la prison

Par représentations de la justice pénale, nous entendons ici les opinions exprimées par les personnes interrogées sur les réformes qu'elles souhaiteraient voir mises en œuvre concernant la justice pénale et la prison. Les personnes interrogées ont été amenées à donner leur avis sur l'existence même des prisons ainsi que sur différentes orientations concernant les peines et leur application.

### 1. Une suppression de la prison non envisagée

L'existence de la prison est très peu remise en cause par les personnes interrogées. Les rares personnes qui envisagent sa suppression sont plutôt jeunes et diplômés.

En effet, l'affirmation « il faut supprimer les prisons » ne recueille que 4 % d'avis positifs. Si elles restent toujours largement minoritaires, les personnes qui veulent supprimer l'institution sont toutefois surreprésentées parmi les plus jeunes et les plus diplômés. Ainsi, parmi les 18-34 ans, 10% des diplômés de niveau bac+3 ou plus sont favorables à la suppression des prisons. Cette opinion radicale sur le devenir de la prison va de pair, chez les plus jeunes, avec la perception accentuée de difficultés inhérentes à l'administration de la prison [Voir partie B.4].



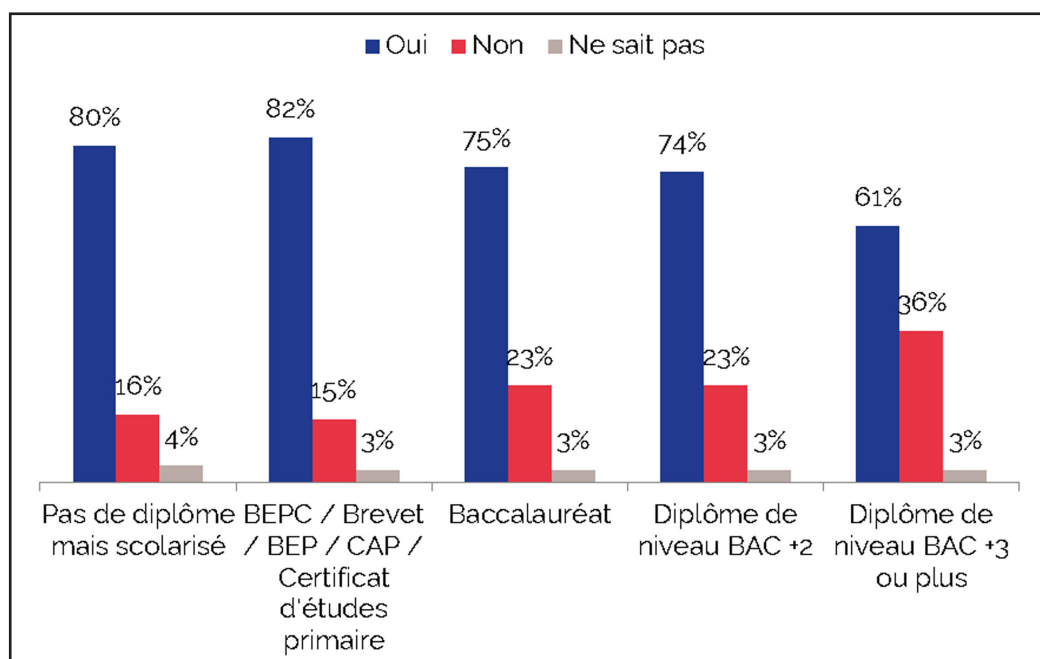
Au-delà de ne pas vouloir supprimer la prison, la plupart des personnes interrogées expriment une volonté de durcir l'application des peines. En effet, les trois quarts pensent que les personnes condamnées à perpétuité doivent réellement rester en prison à vie. Elles sont aussi deux fois plus nombreuses à penser qu'il existe des infractions pas assez punies (80%) que des infractions trop punies (39%).

Ces volontés de durcissement sont toutefois moins affirmées chez les plus diplômés. Les personnes en accord avec l'application stricte de la peine sont 61% chez les diplômés d'un niveau au moins bac+3, contre 80% chez les non diplômés [Voir Figure 6].

Figure 8 :

« Pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non : Les personnes condamnées à perpétuité doivent réellement rester en prison à vie »

Réponses en fonction du niveau de diplôme (n=3003)



## 2. Le développement des peines alternatives plébiscité

Ces volontés partagées de durcissement n'excluent pas une large volonté de développer les peines alternatives à la prison. Les Français se montrent ainsi en faveur d'une nouvelle échelle des peines.

En effet, 87 % des personnes interrogées souhaitent le développement de mesures qui permettent d'exécuter une peine hors de la prison comme le travail d'intérêt général ou le bracelet électronique. Cette volonté, qui s'exprimait déjà largement lors de la précédente enquête de 2007<sup>10</sup>, est d'autant plus forte parmi les plus diplômés : 90% d'entre eux sont favorables au développement de mesures hors de la prison, contre 83% des non diplômés.

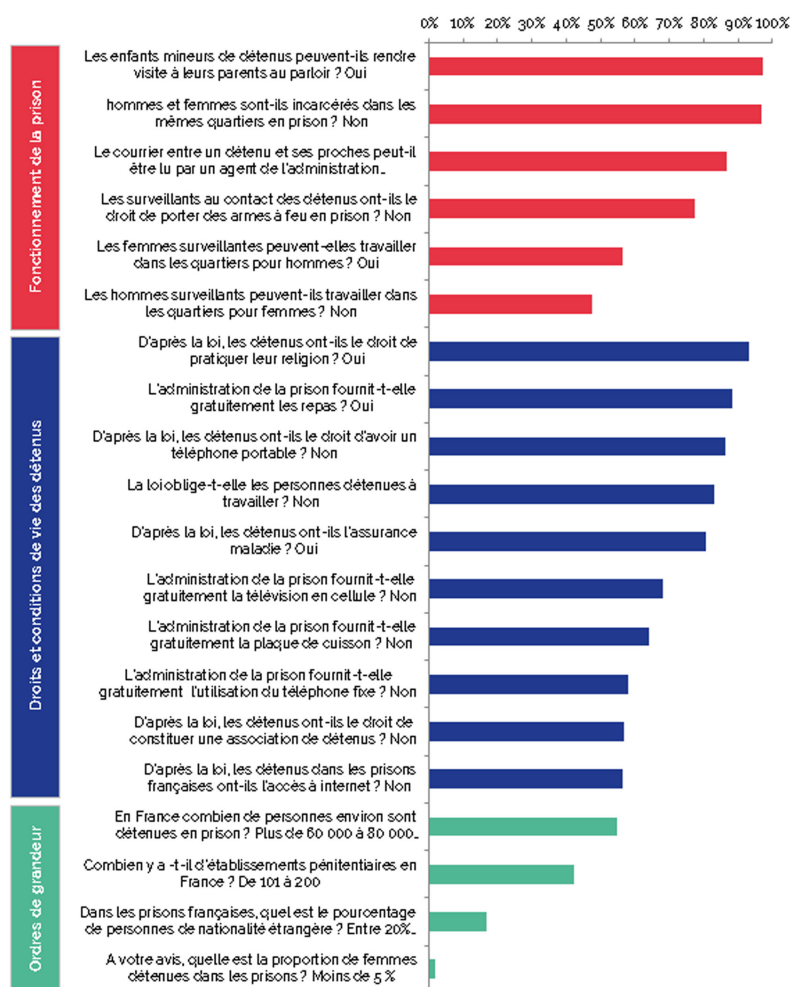
Vouloir développer de tels types de mesures n'est pas incompatible avec l'expression d'une volonté de durcissement. Parmi les personnes qui veulent l'application stricte de la peine à perpétuité, 64% se disent favorable au développement de mesures hors de la prison.

On peut alors faire l'hypothèse que les avis sur l'application des peines (application stricte de la perpétuité - alternative à la prison) varient en fonction des types d'infraction. En effet, la justesse des peines est évaluée différemment selon les types d'infraction. Les actes contraires à la loi cités comme n'étant pas assez sévèrement punis se distinguent largement de ceux qui sont cités comme étant trop punis : dans le premier cas, il s'agit principalement d'actes à caractère sexuel, dans le deuxième cas, de vols et petite délinquance [Voir Figure 9].

<sup>10</sup> Aurélie Ouss, Ana Maria Falconi et Annie Kensey « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Cahiers démographie pénitentiaire, direction de l'administration pénitentiaire, mars 2007



Figure 10  
Taux de « bonnes réponses » par question, classées par thème



Guide de lecture : 97% des répondants ont répondu à juste titre « oui » à la question « Les enfants mineurs de détenus peuvent-ils rendre visite à leurs parents au parloir »

Le niveau de diplôme intervient positivement sur tous les scores de connaissance calculés. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes les moins diplômées affichent de plus faibles connaissances sur la prison. Cela est d'autant plus vrai sur les questions d'ordre de grandeur.

Si tous les scores de connaissance calculés indiquent que les femmes ont une moins bonne connaissance de la prison que les hommes, c'est en partie parce qu'elles ont tendance à donner davantage de non réponses que les hommes. Cela joue sur leur plus faible taux de bonnes réponses.

Les connaissances sur le domaine carcéral, hormis sur les effectifs, sont aussi logiquement influencées par le fait d'être déjà entré dans l'enceinte d'une prison. L'âge intervient de la même façon : toutes choses égales par ailleurs, les personnes plus âgées ont davantage de connaissances sur les droits et les conditions de vie des personnes détenues ainsi que sur le fonctionnement de la prison.

## Conclusion

Les résultats de l'étude dévoilent donc des représentations influencées par les discours médiatiques sur la prison. Pour des Français plus sensibilisés et un débat public consolidé sur le sujet, la prison doit s'ouvrir autrement, notamment à travers le discours des acteurs qui la composent. L'enjeu est d'autant plus important que les représentations des Français sur la prison semblent loin d'être arrêtées. De nombreuses ambivalences sont constatées chez les personnes interrogées, si bien qu'il apparaît difficile de d'opposer des personnes avec une vision « punitive »

de la prison à d'autres qui auraient une vision « sociale » de cette dernière. Les Français sont peut être davantage partagés sur l'importance qu'ils donnent à la question carcérale que sur les représentations qu'ils en ont. Si la plupart des personnes imaginent des conditions de détention très difficiles, ces dernières constituent-elles selon elles un problème qui doit mobiliser les acteurs publics ? A quel niveau de priorité ? Pour appréhender plus finement le rapport qu'ont les Français à la prison, c'est sans doute sur cet aspect que devront se pencher les prochaines enquêtes.